

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE  
« PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT » EN DATE DU 14 OCTOBRE 2016  
CONCERNANT L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERREGIONALE DE BLANGY SUR BRESLE**

**Liste des personnes présentes et excusées**

Délégués communautaires :

- M. Christian ROUSSEL - Président de la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle / Président du PETR du Pays Interrégional Bresle Yères / Maire de Rieux ;
- M. Claude VIALARET - Vice-président de la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle ;
- M. Maurice DENIS - Maire d'Aubermesnil-aux-Erables ;
- M. Régis CAULLIER - Maire de Biencourt ;
- Mme Stessy FOULONGNE - Agent de promotion - Office de Tourisme de Blangy-sur-Bresle ;
- M. André BAYART - Maire de Bouttencourt - Elu référent pour les groupes de travail thématiques ;
- M. Patrick OUTREBON - Maire de Campneuseville ;
- M. Jean-Pierre DELOBEL - Maire de Fallencourt ;
- M. Dominique VALLEE - Maire de Foucarmont ;
- M. Claude SANTERRE - Maire d'Hodeng-au-Bosc ;
- M. Bernard THIEBAULT - Maire de Maisnières ;
- M. Gilbert SELLIER - Maire de Pierrecourt ;
- M. Patrice LETOUT - Adjoint au Maire de Réalcamp.

Représentants des personnes publiques associées :

- M. Jean-Philippe BILLARD - Directeur de l'EPTB Bresle ;
- Mme Lucie HARMANGE - Animatrice du SAGE - EPTB Yères ;
- M. Arnaud MARUTTE - Animateur - EPTB Yères ;
- M. Jérôme METEL - Chargé de mission - Chambre d'agriculture 76 ;
- M. Stéphane MAICHRZIK - Chargé de mission planification - DDTM 76.

Représentants des bureaux d'études / Agents de la Communauté de Communes :

- Mme Laure CAQUELARD - Diagonale environnement ;
- Mme Laurence LEFEBVRE - Architecte - Urbaniste / Espaç'Urba ;
- M. Hadrien MARTIN - Urbaniste Espaç'Urba ;
- Mme Julie MARCILLE - Chargée d'études - ALISE environnement ;
- Mme Déborah QUENU - Chargée de mission PLUi de la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle.

Excusés :

- M. BRAILLY - Maire de Fretteville
- M. BACOUËL - Maire de Rambures
- M. PLE - Maire de Vismes-au-Val
- M. N'DIKI MAYI R. - Conseiller Blangy sur Bresle
- Région Normandie : Mme LECAT, M. FOSSEY, Mme LANCEL
- Région Picardie : M. LEPORQ (DIRTAL)
- Conseil départemental de la Somme : M. SOMON Président, M. HOSTRZEWA
- Chambre des métiers et de l'artisanat de la Somme.

Monsieur le Président ouvre la réunion de lancement à 14h15. L'ordre du jour est le suivant :

- Analyse paysagère et état initial de l'environnement
- Temps d'échanges

## **PRESENTATION DE LA THEMATIQUE PAYSAGE**

---

Mlle MARCILLE présente le territoire intercommunal, qui peut être défini selon plusieurs grandes entités paysagères issues des atlas des paysages de la Haute-Normandie et de la Somme :

- La Vallée de l'Yères : des plateaux agricoles en pleine mutation, des bourgs compacts, des coupures d'urbanisation,
- Le Petit Caux et l'Aliermont : des plateaux étroits et façonnés par les affluents, des petites vallées et valleuses, des forêts très présentes, des villages imbriqués dans l'espace agricole et naturel,
- La Bresle : coteaux escarpés et versants dissymétriques, versant nord escarpé et ponctué de rideaux et de larris, versant sud plus doux,
- La Plateau Agricole : paysages cultivés, ouverts et remembrés, lisières boisés autour des villages, plateau d'openfield ponctué par des plantations le long des routes.

Mr THIEBAULT s'interroge sur le fait que la rivière de la Vimeuse ne figure pas sur les entités paysagères, Mlle MARCILLE l'informe qu'il s'agit ici de grandes entités paysagères régionales issues des atlas de paysages, la Vimeuse figure dans les entités paysagères locales.

Mlle MARCILLE présente des figures déclinant en plusieurs trames le paysage. Ces figures sont vouées à être complétées en fonction des informations transmises par les différents interlocuteurs :

- la trame bâtie : le territoire intercommunal est caractérisé par une trame bâtie hétérogène : les bourgs-centres assez compacts et denses, les villages, les hameaux et l'habitat diffus.
- la trame naturelle : le milieu naturel du territoire se compose des fleuves et zones humides de la Bresle et de l'Yères, les rivières de la Vimeuse, la Rieuse, la Fontaine-Saint-Pierre... Les espaces boisés, avec notamment la forêt d'Eu, et les prairies calcicoles viennent enrichir cette trame naturelle.
- les grandes infrastructures et repères visuels : églises, éoliennes, lignes à haute tension, poteaux forestiers, autoroute, routes départementales constituent les grandes infrastructures et repères visuels du territoire.

Mr MARUITE remarque que l'ensemble des prairies calcicoles ne sont pas localisées sur les figures présentées. Mr BRAILLY soulève l'absence des éoliennes de Bouillancourt-en-Séry. Mlle MARCILLE informe que ces éléments seront ajoutés aux figures.

Mlle MARCILLE présente quelques chiffres qui caractérisent le territoire intercommunal :

- 272 km<sup>2</sup> : superficie du territoire
- 25% : part de la surface boisée du territoire
- 40 km : longueur approximative de cours d'eau du territoire

## **PRESENTATION DE LA THEMATIQUE ENVIRONNEMENT**

---

La thématique environnement est introduite par une question posée à l'ensemble des élus et techniciens présents : « décrivez en quelques mots ce que vous évoque l'environnement ». Les réponses obtenues sont les suivantes :

- *Ce que l'on a reçu de nos parents, ce que l'on va transmettre aux enfants,*
- *Visuel, faune, flore, évolution, ce n'est pas figé,*
- *Environnement change, nouvelle façon culturelle,*
- *Verdure,*
- *Aspect de la nature,*
- *Nature, transmettre, ce que l'on a eu,*
- *Surface de production, à préserver, outils de production,*

- *Respect de la nature, sauvegarder l'eau, enfants, futur, qualité de l'air,*
- *Respecter la nature, l'environnement, à conserver pour les enfants,*
- *L'eau, sources d'eau, captages, ne pas les polluer,*
- *Vallée magnifique, chasse, pêche, tradition, futur, sain, non pollué*
- *Promeneur, parcours équestre, construction et environnement,*
- *Enjeux à défendre, enjeux thématiques, préservation de la nature, réduction consommation espace en urbanisation, interactions contraintes environnementales, risques, perspectives*
- *Environnement le plus proche, nature, ce qui prouve que le globe vivant, évolue, évolution des êtres humains qui ont des demandes, on ne pourra pas retransmettre de ce dont on a hérité,*
- *Grande partie de notre vie, il faudra s'adapter,*
- *Peut être vue comme une contrainte, ouvrir les yeux, n'est plus forcément une contrainte : une force, une force réelle pour faire vivre notre territoire via les éléments naturels de notre territoire, la nature sera toujours présente*
- *Préserver la ressource en eau, qualité, biodiversité, concilier développement territoire*
- *Environnement dans lequel nous vivons, écosystème, le préserver pour le transmettre, réglementation, site protéger, site natura 2000 impact sur les sites,*
- *Environnement durable, générations futures, touristique : mettre en valeur, autres personnes pour le faire découvrir*
- *Humble devant la nature, ne pas lutter contre elle mais pour elle.*

Mlle MARCILLE rappelle le contexte réglementaire environnemental qui s'applique à l'élaboration du PLUi :

- un état initial de l'environnement doit être dressé dans les documents d'urbanisme, il s'agit d'esquisser le profil environnemental du territoire,
- une évaluation environnementale doit être réalisée sur le territoire au vu de la présence de sites Natura 2000 (décret du 23 août 2012). L'évaluation environnementale consiste en l'appréciation des potentielles incidences de la mise en œuvre du PLUi sur l'environnement.

Mlle MARCILLE présente les grandes caractéristiques environnementales du territoire, en rappelant qu'un diagnostic environnemental plus précis sera intégré au rapport de présentation :

- le sol : le territoire est principalement composé de craie, calcaire et limons, à l'exception des fonds de vallées caractérisées par des alluvions.
- l'eau : plusieurs captages sont présents sur le territoire (8 en Seine-Maritime, en attente de données dans la Somme). Deux fleuves et plusieurs rivières : la Bresle, l'Yères, la Vimeuse, la Rieuse, la Fontaine-Saint-Pierre...
- les schémas de gestion des eaux : deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) s'étendent sur le territoire : la Bresle et l'Yères.

Mr BILLARD présente succinctement le contenu du SAGE de la Bresle : prise en compte du risque inondation, protection des ressources. Le SAGE de la Bresle doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral en 2016, les documents d'urbanisme disposeront alors de 3 ans pour être en conformité avec le SAGE.

Mme HARMANGE précise que le SAGE de l'Yères est en cours d'élaboration. Le calendrier prévoit qu'il sera approuvé dans 2 ans.

- sites Natura 2000 : Trois sites Natura 2000 s'étendent sur le territoire : la Vallée de la Bresle, la forêt d'Eu et les pelouses adjacentes, l'Yères. Ces périmètres devront faire l'objet d'une étude d'incidences dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Mme HARMANGE remarque que le périmètre du site Natura 2000 de l'Yères n'est pas actualisé, le périmètre ayant évolué. Mlle MARCILLE l'informe que ces données ont été téléchargées en début de procédure sur le site de la DREAL. Les données seront actualisées.

- sites inscrits et classés : deux sites inscrits sont recensés sur le territoire communautaire : la motte féodale de Vismes au Val et l'Avenue de Hêtres réunissant la RN au Château de Biencourt.

Mr CAULLIER indique que le site inscrit de Biencourt est mentionné alors que l'allée de hêtres a été abattue et que le site inscrit pose de nombreux problèmes à la commune de Biencourt en terme de permis de construire. Mlle MARCILLE informe Mr CAULLIER que cette protection figure toujours dans les bases de données des services de l'Etat et que l'allée a fait l'objet d'une replantation. Mme LEFEBVRE précise que les sites inscrits font l'objet d'un arrêté préfectoral

qui est traduit par une servitude. L'ensemble des permis de construire est alors soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)

- zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF) : 33 périmètres de ZNIEFF de type I et 3 périmètres de ZNIEFF de type II couvrent le territoire. Les ZNIEFF seront présentées plus précisément dans le diagnostic environnemental intégré au rapport de présentation.
- zones humides : des inventaires zones humides ont été réalisés sur les vallées de la Bresle, de l'Yères et de la Vimeuse. Les zones humides sont des secteurs à préserver dans le cadre des documents d'urbanisme, elles peuvent être aussi valorisées.  
Mr VALLEE et Mr MARUITE présentent alors la restauration et l'ouverture au public d'une zone humide à Foucarmont.  
Mr BAYART souligne que la commune de Bouttencourt possède un marais qui est inexploité depuis plusieurs années.
- forêt Relevant du Régime Forestier : la forêt Indivise d'Eu est soumise au régime forestier.
- trame verte et bleue : la trame verte et bleue devra être définie à l'échelle communautaire, et devra respecter les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) des Hauts de France et de Haute Normandie (lorsqu'il existera).

## **ATELIERS ENVIRONNEMENT - PAYSAGE - URBANISME**

Mlle MARCILLE propose aux élus et techniciens présents de se répartir en groupe de travail. Les thèmes d'ateliers proposés sont repris ci-après et sont accompagnés d'un plan du territoire intercommunal :

- Urbanisation et ressources environnementales : comment faire de notre environnement un levier de développement touristique ?
- Urbanisation et paysage : quels sont les atouts à préserver en matière de paysages ? Les points noirs ? Les conflits avec l'urbanisation ?
- Urbanisation, espaces naturels et agricoles : quels espaces non bâtis à préserver dans les bourgs et les hameaux de la CCIBB (vergers, espaces agricoles, corridors écologiques, points de vue remarquables, coupures d'urbanisation...)?

Les restitutions de ces ateliers sont présentées ci-après :

Urbanisation et ressources environnementales	Urbanisation et paysage	Urbanisation, espaces naturels et agricoles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zoner les éléments patrimoniaux</li> <li>• Circuits randonnée connus</li> <li>• Monuments non repérés (Croix de pierre de Fretteumeule, Butte de Vismes...)</li> <li>• Développer des circuits (bout Bouttencourt avec vallée...)</li> <li>• Tourisme avec visites axées sur certaines thématiques : cimetières, ...</li> <li>• Sites de pêche (Nesle ...)</li> <li>• Tourisimes équestres (Aubermesnil Saint Riquier Rieux...)</li> <li>• Cônes de vue dans les chemins de randonnée</li> <li>• Poteaux à valoriser avec circuits de randonnée</li> <li>• Remise en état des chemins vicinaux disparus</li> <li>• Tour de ville à remettre en état pour les promenades courtes</li> <li>• Chemins à préserver des pratiques agricoles</li> <li>• Développement du canoë</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atouts à préserver : Zones Humides, forêt...</li> <li>• Pâturages, prairies à préserver au maximum : de fond de vallée, lisière de forêt</li> <li>• Protéger les points de vue (Mont faucon à Nesle, Fromental à foucarmont Fallencourt au cimetière, au-dessus d'Aubermesnil, sens abbeville rouen : vue sur foucarmont, au-dessus de dancourt : points de vue sur la vallée...)</li> <li>• Protection des haies, talus, coteaux (larris de Rétonval, Foucarmont, Fallencourt)</li> <li>• Points noirs : éoliennes, autoroute peut créer des problèmes de bruit, problèmes de ruissellements des plateaux vers les vallées</li> <li>• Conflits : zones humides limitent l'urbanisation, trouver équilibre</li> <li>• Projet pays raccordement littoral à Aumale et à travers la forêt et les vallées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Places, terrains de sports, mares, zones vertes autour des centres bourgs,</li> <li>• Dans les hameaux : vergers, talus,</li> <li>• Chemins creux à préserver</li> <li>• Respecter la nature</li> <li>• Points de vue : Rieux, Pierrecourt, Aubermesnil</li> <li>• Coupures : quel rapprochement des hameaux / centre (Bouttencourt 100 mètres à urbaniser, à remplir suivant distance existante...)</li> <li>• Passages d'animaux (Pierrecourt...)</li> <li>• Lotissements en cours</li> </ul>

Mr MAICHRZIK rappelle la position de la DDTM sur l'urbanisation des hameaux : dans les dents creuses il y a une possibilité s'il n'y a pas de contraintes de réseaux, toutefois il n'y aura pas d'extension de hameaux. La loi ALUR prône le resserrement au plus près de la trame bâtie et donne la priorité de la constructibilité bourgs et centres-bourgs

La prochaine réunion est fixée le **jeudi 20 octobre 2016 à 14h** à la salle des fêtes de Blangy sur Bresle sur la thématique agricole

*Les personnes qui auraient des remarques à formuler sur ce compte rendu sont priées de les énoncer par courrier à Espace'urba - 11, Rue Pasteur - 76 340 BLANGY SUR BRESLE ou par mail à la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle à l'adresse suivante : [comcom.blangy2@orange.fr](mailto:comcom.blangy2@orange.fr).*